



MAIRIE



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M.J RUSKONE - M. J.WATIER - M D.DUFAU - M. S. LABAT – Mme L. LESBATS - Mme S. CHAMPILOU – Mme V. DOUET - M. T. LAMARQUE - M. T. DEVERT - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT – Mme C. LACOSTE - M. C VIGNEAU - Mme C GUILLET, Mme I LESBATS - M G VILLENAVE – M. G NAPIAS

**ABSENTS :** M. F.PEHAU - M S GILBERT excusés.

**POUVOIRS :** M S GILBERT donne pouvoir à M J WATIER

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

**Membres en exercice : 19 Présents : 17 Procuration : 1**

## OBJET : Tarifs applicables au camping municipal pour la saison 2024

M. le Maire propose la tarification ci-dessous

	Basse saison 01/05 au 15/06 12h et 15/09 au 30/09 12h		Moyenne saison 15/06 au 03/07 12h et 04/09 au 15/09 12h		Haute saison 03/07 au 04/09 12h	
	Tarif H.T.	Tarif T.T.C.	Tarif H.T.	Tarif T.T.C.	Tarif H.T.	Tarif T.T.C.
<b>Camping</b>						
Forfait emplacement + voiture (1 à 2 personnes)	10.55	11.60 €	16.50	18.15 €	33.64	37.00 €
Forfait emplacement électrique + voiture (1 à 2 personnes)	17.09	18.80 €	23	25.30 €	40.00	44.00 €
Personne supplémentaire	4.18	4.60 €	5.23	5.75 €	9.82	10.80 €
Enfant supplémentaire (- de 13 ans)	2.14	2.35 €	3.09	3.40 €	5.82	6.40 €
Voiture supplémentaire	2.05	2.25 €	2.36	2.60 €	5.09	5.60 €
Animal (avec vaccin antirabique : carnet de vaccination exigé)	2.36	2.60 €	2.73	3.00 €	5.18	5.70 €
Garage mort (place électrique ou non) (garage mort : payable tous les jours en juillet et août et payable seulement les samedis et dimanches des mois de mai, juin et septembre pour séjours sans résa)	11.82	13.00 €	15.45	17.00 €	23.64	26.00 €
Location FRIGOBX	2.92	3,50 €	3.08	3,70 €	3.17	3,80 €
Cauton Matériel (Clé frigo, adaptateur prise, casier, petit matériel localif,	25.00	30,00 €	25.00	30,00 €	25.00	30,00 €
Cauton Lodges (dégâts et/ou nettoyage localifs)	37.50	45,00 €	37.50	45,00 €	37.50	45,00 €
<b>Aire de camping-cars</b>						
Forfait Camping-Cars (1 à 2 personnes) – 1 seul véhicule par place	10.95	12.05 €	12.27	13.50 €	26.00	28.60 €
Personne supplémentaire	4.18	4.60 €	5.23	5.75 €	9.82	10.80 €
Enfant supplémentaire (-13 ans)	2.14	2.35 €	3.09	3.40 €	5.82	6.40 €
Animal (avec vaccin antirabique : carnet de vaccination exigé)	2.36	2.60 €	2.73	3.00 €	5.18	5.70 €
Forfait services ( 2h)	3.91	4.30 €	5.09	5.60 €	7.00	7.70 €
<b>Groupe SURF (Zone S)</b>						
Une personne tarif S	5.00	5.50 €	6.18	6.80 €	11.64	12.80 €

BB de – de 1 an gratuit – Chien thérapeutique gratuit



<b>Location Lodge (samedi au samedi) tarif à la semaine</b>					
Du 04/05 au 06/06 Du 14/09 au 21/09	Du 08/06 au 15/06 Du 07/09 au 14/09	Du 15/06 au 22/06	Du 22/06 au 06/07 Du 31/08 au 07/09	Du 24/08 au 31/08	Du 06/07 au 24/08
<b>Cyrus 306 € TTC</b> (278.18 € HT)	<b>Cyrus 377 € TTC</b> (342.73 € HT)	<b>Cyrus 464 € TTC</b> (421.82 € HT)	<b>Cyrus 635 € TTC</b> (577.27 € HT)	<b>Cyrus 720 € TTC</b> (654.55 € HT)	<b>Cyrus 980 € TTC</b> (890.91 € HT)
<b>Location Lodge (mercredi au mercredi) tarif à la semaine</b>					
Du 08/05 au 12/06 Du 11/09 au 18/09	Du 12/06 au 19/06 Du 04/09 au 11/09	Du 19/06 au 26/06	Du 26/06 au 10/07 Du 28/08 au 04/09	Du 21/08 au 28/08	Du 10/07 au 21/08
<b>Cyrus 306 € TTC</b> (278.18 € HT)	<b>Cyrus 377 € TTC</b> (342.73 € HT)	<b>Cyrus 464 € TTC</b> (421.82 € HT)	<b>Cyrus 635 € TTC</b> (577.27 € HT)	<b>Cyrus 720 € TTC</b> (654.55 € HT)	<b>Cyrus 980 € TTC</b> (890.91 € HT)
<b>(week-end, deux nuits) 170€ TTC (154.55€ HT), la nuit supplémentaire 70€ TTC (63.64€ HT)</b>					

Tarif "Week-end " :

Dans la limite de 4 nuits maximum en pleine saison, (au-delà : tarif semaine appliqué)

Les locations à la semaine sont prioritaires en haute saison.

M. le Maire précise qu'il est accordé au personnel de l'Office National des Forêts, à leurs épouses et à leurs enfants, la gratuité du séjour, hors taxe de séjour. Ce tarif est programmé sur 4 places définies.  
Le Conseil Municipal approuve également les conditions générales de vente et le règlement intérieur qui seront publiés sur le site Internet du Camping Municipal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean WATIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la modification de la grille de tarification ci-dessus applicable pour la **saison 2024**.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

**Le Maire, Gérard NAPIAS**

